

ACTIVITÉ 7.1: Débusquer des mythes sur les élections fédérales

À l'aide du site Web d'Élections Canada (elections.ca), découvre la vérité qui se cache derrière ces mythes sur le processus électoral. Dans la dernière case, choisis ton propre mythe à débusquer.

Astuce : Recherche la page « ÉlectoFaits » sur le site.

LE MYTHE	LES FAITS
<p>Le vote par correspondance permet de voter plus d'une fois.</p> <p>Une personne peut envoyer son bulletin de vote spécial par la poste, puis se présenter à un bureau de vote pour voter à nouveau.</p>	
<p>Élections Canada permet de voter par Internet et utilise des moyens technologiques pour compter les votes.</p>	
<p>Si on utilise un crayon pour marquer son bulletin de vote, notre choix peut être effacé. Il faut utiliser un stylo pour que notre vote soit bien compté.</p>	
<p>Si Élections Canada envoie des cartes d'information de l'électeur aux personnes décédées, ces cartes peuvent être utilisées par quelqu'un d'autre pour voter.</p>	